



## Renouvellement abonnement (payment) automatique sur tiilt

Par **roulian**, le **29/06/2011** à **15:23**

Bonjour, je me suis inscrit le 28 février 2011 sur le site de rencontre tiilt et j'ai payé 30€ pour un accès de trois mois. J'ai profité d'une promotion car le tarif normal est de 75€. Le problème c'est qu'en recevant mon relevé de compte il y a 2 jours je me suis aperçu que je me suis fait prélever 75€ sur mon compte alors que je ne voulais pas me réinscrire. J'ai donc contacté le site et il m'a été répondu que les Conditions générales d'utilisation stipulaient le renouvellement au tarif normal (75€ pour 3 mois en l'occurrence) et ils n'ont donc pas voulu me rembourser. Mais je ne suis pas si sûr que le règlement leur donne raison. En effet il y a 3 points qui ne sont pas clairs :

- Premièrement il est dit article 9.1 que : "L'utilisateur sera tenu informé de l'état de son abonnement", ce qui est faux car ils ne m'ont pas prévenu par email, en revanche pour m'envoyer de la pub ils savent faire.
- Dans le même article : "Sauf résiliation expressément demandée... l'abonnement sera automatiquement renouvelé".

Pourtant **j'ai coché la case NON pour : "Je souhaite donc prolonger mon abonnement pour une durée de 3 mois"**, ce qui laisse clairement penser que l'abonnement ne sera pas renouvelé automatiquement. Donc je l'ai expressément demandé.

- De plus il est marqué article 7 que : "Le prix et les modalités de payment des différents services payants sont constamment accessibles lors de la présentation", hors quand je me suis inscrit il y avait une promotion (30€/3mois), je ne savais pas que le véritable prix était de 75€ car il mettait seulement le pourcentage de réduction que cela représentait. Il suffit de faire un petit calcul pour le connaître, c'est simple. Mais cela ne concorde pas vraiment avec cet article (Le prix et les modalités de payment des différents services payants sont constamment accessibles lors de la présentation) car je sais que beaucoup de personnes ne sont pas capables de faire ce simple calcul par manque de notions. Les tarifs ne sont donc pas explicites.

Voici le lien permettant de voir ce fameux règlement, il faut cliquer sur "les Conditions Générales d'Utilisation" (en dessous de "Je m'inscris") : <http://www.tiilt.fr/>

Avis au amateur de me dire

si il me donnerait raison ou pas et ce que vous me conseiller de faire. Je rappel qu'il ne m'ont absolument pas averti avant de me prélever 75€ alors qu'il leur est si facile de le faire par email et je pense que cela n'est pas normal.rnrnMerci

Par **pat76**, le **29/06/2011 à 15:45**

BonjourrnrnLa société est basée au Luxembourg, donc pour la réclamation cela ne va pas être évident.rnrnCertaines clauses des conditions générales se contredisent, notamment au niveau du renouvellement.rnrnMaintenant, à vous de faire le nécessaire auprès de votre banquier afin de ne pas avoir la mauvaise surprise d'un nouveau prélèvement.rnrnVous pouvez éventuellement vous renseigner auprès des services de la répression des fraudes quant à la procédure à suivre.rnrnJuste un conseil personnel, à l'avenir évité ce genre de site qui ne vous apportera rien et soulagera votre compte bancaire de beaucoup d'euros.

Par **roulian**, le **29/06/2011 à 16:46**

Oui merci du conseil, sinon vous dites que certaines clauses du règlement se contredisent. Faites vous référence à des points que j'ai énoncé, ou il y a t-il d'autre point qui vous paraissent contradictoire?

Par **nohuld**, le **11/09/2011 à 21:39**

Je viens de me faire escroquer des mêmes sommes et je ne me souviens pas d'avoir contacté avec eux ni d'avoir autorisé le moindre paiement par carte bancaire.rnDe plus il n'y a aucun moyen de les joindre pour faire cesser ces prélèvements indus.rnQue proposez-vous pour interrompre une telle arnaque?

Par **mimi493**, le **11/09/2011 à 22:06**

Commencez par aller voir votre banque et dites, en montrant les lignes de votre relevé bancaire "ça, je ne sais pas ce que c'est". La banque si elle est incapable de produire la facturette où vous avez signé ou que vous avez fait le code, doit vous recréditer

Par **roulian**, le **30/09/2011 à 17:20**

Sa y est, moi je me suis fait recrédité. Je n'est pas eu besoin de dire à ma banque que je ne savais pas à quoi ce prélèvement correspondait, la banque n'est pas dupe. Quand il s'agit d'une escroquerie, cela ne doit pas souvent se faire avec les site de rencontre. rnDonc il faut alors voir ça banque et leur dire que cette somme à été prélevé à notre insu (en admettant ou

non avoir été inscrit au site) et demandé à ce quel soit recredité et surtout bien faire comprendre que l'on a été pris au dépourvu.rnPour cela il faut remplir un papier que la banque nous donne.

Par **mimi493**, le **30/09/2011** à **17:51**

[citation]la banque n'est pas dupe.[/citation] oui mais certaines sont chiantes et refusent au motif qu'elles n'ont pas à intervenir dans un différent commercial, exigent une plainte etc. Donc autant ne rien dire.

Par **jeancouleur**, le **28/03/2014** à **13:59**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politessern**Il m'est arrivé exactement la même chose , j'ai donné un accord les 3 premiers mois et j'ai arrêté ce contrat avant qu'il n'arrive a terme et qu'il ne soit pas renouvelé, Mais j'ai eu la surprise d'un prélèvement arbitraire de 75 euros sur mon compte . Je vais aller voir ma banque pour avoir les traces de la facturette de paiement . Il est vrai qu'is sont situés au Luxembourg et qu'il est impossible d'avoir leur adresse du siège sociale (si il y en a un ) Ce sont des procédés plus que douteuses qui relèvent d'un abus de pouvoir et de confiance . Il faudra s'en référer la commission de la répression des fraudes et abus . Je suis persuadé qu'il y a beaucoup de personnes dans ce cas mais n'osent rien entreprendre vu la somme modique engagé . Mais je pense que ces méthodes de prélèvements , faut les combattre . Jeancouleur